

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Saint-Hilaire-en-Lignières
Séance du 22 juin 2026

Date de la convocation

15/06/2026

Date d'affichage

15/06/2026

Nombre de membres

Afférents au conseil

municipal : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Pouvoir : 2

Votants : 14

Votes

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ref : 2026 41

L'an deux mil vingt six, le vingt-deux juin, le Conseil municipal de la commune de Saint-Hilaire en Lignières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie de Saint Hilaire en Lignières sous la présidence de Chantal LEPAIN, maire.

Présents : MM. Romaric BILOUS, Anthony GAULTIER, Emmanuel JOUHANNEAU, Thomas RONDIER, Edouard BERGERON, Alexandre VEDRINE, Jacky PEDARD ; Mmes Candice HERAULT, Chantal LEPAIN, Patricia PERROCHON, Elise COMTE.

Absents excusés : Véronique VEDRINE représentée par Elise COMTE, Evelyne SULMON représentée par Mélanie LONG.

Absents non excusés : Régine LEMOINE.

Secrétaire de séance : Elise COMTE.

2026 -41 - Approbation du compte de gestion 2025

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2025 établi par Madame la Trésorière de Saint Amand Montrond.

LE CONSEIL MUNICIPAL, considérant que les comptes désignés ci-dessus, dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes aux écritures du compte administratif de la Maire,

DECIDE D'APPROUVER

Le compte de gestion 2025.

La Maire



Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance

Elise COMTE

Délibération rendue exécutoire par publication numérique le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative.